



Assemblée générale

Distr. limitée
14 décembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Cinquième Commission

Point 133 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

**Projet de résolution déposé par le Président de la Commission
à la suite de consultations**

Plan-cadre d'équipement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 54/249 du 23 décembre 1999, 55/238 du 23 décembre 2000, 56/234 et 56/236 du 24 décembre 2001 et 56/286 du 27 juin 2002, la section II de sa résolution 57/292 du 20 décembre 2002, sa résolution 59/295 du 22 juin 2005, la section II de sa résolution 60/248 du 23 décembre 2005, ses résolutions 60/256 du 8 mai 2006, 60/282 du 30 juin 2006, 61/251 du 22 décembre 2006, 62/87 du 10 décembre 2007, 63/270 du 7 avril 2009, 64/228 du 22 décembre 2009 et 65/269 du 4 avril 2011, la section III de sa résolution 66/258 du 9 avril 2012, la section V de sa résolution 67/246 du 24 décembre 2012, la section IV de sa résolution 68/247 A du 27 décembre 2013, la section VII de sa résolution 68/247 B du 9 avril 2014 et la section VIII de sa résolution 69/274 A du 2 avril 2015, ainsi que ses décisions 58/566 du 8 avril 2004, 65/543 du 24 décembre 2010 et 66/555 du 24 décembre 2011,

Ayant examiné le treizième rapport annuel du Secrétaire général¹, le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2014², le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2014³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴,

¹ A/70/343.

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dixième session, Supplément n° 5 (A/70/5), vol. V.*

³ A/70/338 et Corr.1, sect. III.

⁴ A/70/441.



1. *Prend acte* du treizième rapport annuel du Secrétaire général¹, du rapport du Comité des commissaires aux comptes² et du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes³;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport⁴;
3. *Accepte* le rapport du Comité des commissaires aux comptes;
4. *Approuve* les recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans ledit rapport;
5. *Souligne* que le Gouvernement du pays hôte a un rôle particulier à jouer pour ce qui est de l'appui à fournir au Siège de l'Organisation à New York;
6. *Note* que les pays hôtes tirent des avantages, notamment économiques, de la présence de l'Organisation, et qu'ils supportent également des coûts;
7. *Rappelle* le paragraphe 10 de la section VIII de sa résolution 69/274 A, prend acte avec préoccupation des retards qui persistent dans la démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord, qui est prévue au cahier des charges du plan-cadre d'équipement, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les travaux de démontage et de démolition du bâtiment soient achevés sans plus tarder et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport annuel;
8. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que la valeur commémorative de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld soit préservée;
9. *Réaffirme* qu'elle est déterminée à ce que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et l'annexe sud soient rénovées et prie le Secrétaire général de lui présenter selon les procédures établies, pour examen et approbation, des propositions de rénovation de ces deux bâtiments qui constituent des projets distincts du plan-cadre d'équipement;
10. *Rappelle* le paragraphe 12 de la section IV de sa résolution 68/247 A et prie à nouveau le Secrétaire général de poursuivre ses échanges de haut niveau avec la ville hôte en vue de régler les problèmes de sécurité relatifs aux bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud et de lui faire rapport à ce sujet dans son quatorzième rapport annuel;
11. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que la procédure de passation des marchés aboutisse rapidement et que les travaux liés à la sécurité à la hauteur des 42^e et 48^e Rues soient achevés avant la fin de 2016;
12. *Regrette* que des données sur la consommation d'eau, d'énergie et d'électricité n'aient pas été disponibles avant l'exécution du projet car elles auraient permis de quantifier les gains réalisés et demande au Secrétaire général de lui présenter, dans son quatorzième rapport annuel, des données sur la consommation actuelle d'eau, d'énergie et d'électricité, y compris les modes de consommation avant l'exécution du plan-cadre d'équipement;
13. *Note* que les activités postérieures à la rénovation ont été confiées au Bureau des services centraux d'appui du Département de la gestion du Secrétariat et prie le Secrétaire général de veiller à ce que des mécanismes de responsabilité appropriés et des lignes hiérarchiques claires soient en place après la fermeture du

Bureau chargé du plan-cadre d'équipement et de lui rendre compte à ce sujet dans son quatorzième rapport annuel;

14. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les dernières activités soient financées au moyen des ressources actuellement disponibles aux fins du plan-cadre d'équipement;

15. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que toute augmentation éventuelle des coûts soit réduite au minimum et de lui fournir des renseignements exhaustifs et détaillés sur la question dans son prochain rapport;

16. *Prie en outre* le Secrétaire général de faire figurer dans son quatorzième rapport annuel des informations à jour concernant le montant des dépenses, des engagements de dépenses et des décaissements récents au titre du projet, le détail des ressources nécessaires aux activités restant à exécuter d'ici à l'achèvement du projet et les éventuelles économies attendues de la clôture des contrats;

17. *Demande* au Secrétaire général d'accélérer l'exécution des activités restantes ainsi que la clôture des comptes du projet;

18. *Prie à nouveau* le Comité consultatif de demander au Comité des commissaires aux comptes de continuer de lui présenter un rapport annuel sur le plan-cadre d'équipement, notamment sur les dernières activités à exécuter, jusqu'à la clôture définitive des comptes;

19. *Rappelle* le paragraphe 18 du rapport du Comité consultatif ⁴ et prie le Secrétaire général de lui transmettre des données sur les avantages quantifiables qui découleraient de l'exécution du plan-cadre d'équipement;

20. *Note* que des directives pour la gestion des projets de construction de l'Organisation seront bientôt publiées et encourage le Secrétaire général à souscrire à toutes les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et le Comité consultatif à ce sujet, selon qu'il convient;

21. *Prie* le Comité consultatif de demander au Comité des commissaires aux comptes de mettre à jour son document sur les pratiques optimales tirées du plan-cadre d'équipement, s'il y a lieu, et de le faire figurer en annexe à son prochain rapport sur le plan-cadre d'équipement.